

TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS INDIVIDUELS

TITRE Consultation Nationale Nutrition	Source de fonds	Type de consultation <input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> consultant individuel mi temps <input type="checkbox"/> consultant Individuel à plein temps	Lieu affectation: Lomé
But de la consultation : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui technique et opérationnel au ministère de la Santé Publique, de l'Hygiène et de l'accès universel aux soins pour le renforcement de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6-59 mois en routine ; - Apporter un appui pour le renforcement de la nutrition maternelle à travers la supplémentation des femmes enceintes en micronutriments multiples (MMS) et en fer/acide folique ; - Apporter un appui à la prévention de la malnutrition aigüe dans la région des Savanes à travers la supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS ; - Apporter un appui à la prise en charge communautaire de la Malnutrition aigüe sévère dans la région des Savanes ; - En collaboration avec la GIZ/PROSECAL apporter un appui à la taskforce multisectorielle de nutrition pour l'organisation d'un forum national de haut niveau sur la Nutrition ; - Faire d'autres tâches assignées par le superviseur. 			
Contexte et justification : <p>La malnutrition est un problème de santé publique au Togo. Selon l'enquête MICS 2017, la malnutrition aigüe globale touche 5,7% et la malnutrition chronique un enfant sur quatre avec des disparités selon les régions. L'enquête nutritionnelle SMART 2022 a montré des taux de Malnutrition aigüe à 9,8%, 9,2% et 7,3% respectivement dans les Régions des Savanes, Maritime et Kara. La malnutrition chronique touche respectivement 28,1%, 27,2%, 29,4 dans les régions des Savanes, Kara et Maritime. Elle a des conséquences sur le développement, la croissance de l'enfant et compromet l'expression de son fort potentiel plus tard dans la vie. Cette situation est exacerbée d'une part par la conjoncture mondiale qui a occasionnée une augmentation générale des prix des denrées alimentaires et d'autre part par le débordement de la crise sécuritaire du Sahel surtout dans la région des Savanes.</p> <p>Pour répondre à cette problématique l'UNICEF Togo a mis en place toute une stratégie de réponse qui sont axées sur les urgences et le développement. Plusieurs axes d'interventions ont été définies, notamment : la prise en charge de la malnutrition aigüe, la supplémentation en micronutriments chez les femmes enceintes (MMS) et les enfants de 6-59 mois (Vitamine A), la promotion des bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Les financements japonais (SM 230048) et de l'Aide alimentaire Programmée de la France (SC230156) prévoient des interventions dans ce cadre, y compris une assistance technique. Pour la mise œuvre de toutes ses différentes interventions, l'UNICEF Togo, a besoin de renforcer son équipe de spécialistes en nutrition afin de mieux accompagner le ministère de la Santé Publique.</p>			
Protection des enfants <p>Ce projet/mission est-il considéré comme un « rôle à risque élevé » du point de vue de la protection de l'enfant ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez cocher les parties qui s'appliquent</p> <p>Rôle de contact direct <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à étroite proximité physique, avec une supervision limitée par un membre du personnel</p> <p>Rôle de données pour les enfants <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables des enfants (nom, pièce d'identité nationale, données de localisation, photos) :</p> <p>Les renseignements plus détaillés sont disponibles dans Child Safeguarding SharePoint</p>			

Aperçu de la mission			
Taches principales:		Livrables:	
<p>Apporter un appui pour la prise en charge communautaire de la MAS dans la région des Savanes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la formation des formateurs sur les Actions Essentielles en Nutrition et la PCIMAS communautaire dans les régions Savanes et Kara - Apporter un appui pour la formation des ASC sur les AEN dans les deux régions - Faire des missions régulières de suivi des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Un pool de formateurs régionaux sur les AEN et la PCIMAS communautaire est disponible - Les ASC dans les régions de Kara et de Savanes sont formées sur les AEN 		
<p>Apporter un appui à la prévention de la malnutrition aigüe dans la région des Savanes à travers la supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une note conceptuelle sur la supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS - Renforcer les capacités des acteurs dans les régions des Savanes et Kara sur la mise en œuvre de la supplémentation en SQ-LNS - Faire le suivi de la supplémentation en SQ-LNS des enfants de 6-23 mois vulnérables dans les districts ciblés <p>Mettre en place un système de suivi-évaluation de cette intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un programme de supplémentation des enfants de 6-23 mois en SQ-LNS est mis en place dans les régions de Kara et des Savanes 		
<p>Apporter un appui technique et opérationnel au ministère de la Santé Publique, de l'Hygiène et de l'accès universel aux soins pour le renforcement de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6-59 mois en routine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des TDRs pour l'étude de faisabilité de la transition de la Supplémentation en VitA de la mode campagne à la routine renforcée - Appuyer l'organisation d'un atelier de consensus national sur la supplémentation en vitamine A en routine <p>Appuyer la mise en œuvre des stratégies pour la SVA des enfants de 6-59 mois en routine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - TDRs de l'étude de faisabilité de la supplémentation en Vit A en routine - Rapport de l'atelier national de consensus sur la SVA en routine 		
<p>Apporter un appui pour le renforcement de la nutrition maternelle à travers la supplémentation des femmes enceintes en micronutriments multiples (MMS) et en fer/acide folique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistance technique pour la révision des directives nationales et des outils pour la nutrition maternelle au Togo - Contribuer à l'identification d'un bureau d'étude international pour la réalisation d'une étude formative sur la supplémentation des femmes enceintes en MMS au Togo 	<ul style="list-style-type: none"> - Un bureau d'étude international est recruté pour la réalisation d'une étude formative sur la supplémentation des femmes enceintes en MMS au Togo - Une assistance technique est fournie au ministère de la Santé pour la révision des directives et des outils pour la nutrition maternelle au Togo 		
<p>En collaboration avec la GIZ/PROSECAL apporter un appui à la task force multisectorielle de nutrition pour</p>	<p>Un forum national de haut niveau sur la nutrition est organisé</p>		

l'organisation d'un forum national de haut niveau sur la Nutrition				
Année budgétaire: 2023	Section: Survie de l'Enfant	Raisons pour lesquelles ce travail ne peut pas être fait par un staff : La mise en œuvre de la supplémentation en micronutriments multiples chez les femmes enceintes et la supplémentation des enfants de 6-23 mois sont des innovations qui nécessitent une expertise extérieure		
Inclut dans le plan de travail annuel/roulant: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non prière justifier: Le bureau a mobilisé des fonds additionnels au premier trimestre dont la mise en œuvre des activités nécessite un renforcement de l'équipe de nutrition.				
Source d'approvisionnement de consultant : <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Les deux		Demande : <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau consultant – Contractant individuel <input type="checkbox"/> Extension/ Amendment		
Méthode de sélection du consultant : <input type="checkbox"/> Sélection Compétitive (Roster) <input checked="" type="checkbox"/> Sélection Compétitive (Advertisement/Desk Review/Interview)				
S'il y a extension, justification de l'extension :				
Superviseur :		Date de début: 07/2023	Date de fin: 05/2024	Number of Days (working): 231

Honoraires :			
Voyage international:	Non		
Voyage à l'intérieur (inclure le plan de voyage): Le consultant sera basé à Lomé avec des déplacements dans les régions.	Oui		
Perdiem			
Frais divers de communication :			
Coût total de la consultationⁱ			
Qualifications minimales requises <input type="checkbox"/> Licence <input checked="" type="checkbox"/> Masters <input type="checkbox"/> PhD <input type="checkbox"/> Autre Disciplines : Minimum Bac +5 (Master, DEA, PhD) en nutrition, Santé Publique, Médecine ou tout autre domaine pertinent	Connaissances/expertise/compétences requises <ul style="list-style-type: none"> - Expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de la nutrition infantile et maternelle - Bonne maîtrise des programmes de supplémentation en vitamine A au Togo - Bonne connaissance du système de santé au Togo - Une bonne connaissance des méthodologies de recherches opérationnelles en nutrition humaine serait un atout Compétences <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer, diriger et gérer les gens (1) - Travailler en collaboration avec les autres (1) - Établir et entretenir des partenariats (1) - Innover et accepter le changement (1) - Réfléchir et agir de manière stratégique (1) - S'efforcer d'obtenir des résultats significatifs (1) - Gérer l'ambiguïté et la complexité (1) Valeurs fondamentales : Bien être, Respect, Intégrité, Responsabilité, Redevabilité		
Détails administratifs Assistance visa requis : <input type="checkbox"/> Transport par le bureau : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Travail à distance <input checked="" type="checkbox"/> Présence au bureau : Si présence au bureau les conditions logistiques sont identifiées : <input checked="" type="checkbox"/> Equipements informatiques et de communication requis sont identifiées : <input checked="" type="checkbox"/> Access internet requis: <input checked="" type="checkbox"/>		

Les coûts indiqués sont estimés. Le taux final doit suivre le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c'est-à-dire atteindre le résultat souhaité aux frais les plus bas possibles. Les consultants seront invités à prévoir des frais tout compris, y compris les frais forfaitaires de voyage et de subsistance, le cas échéant.

Le paiement des honoraires professionnels sera basé sur la soumission des livrables convenus. L'UNICEF se réserve le droit de retenir le paiement au cas où les livrables soumis ne sont pas à la hauteur de la norme requise ou en cas de retards dans la présentation des livrables de la part du consultant.

1. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Règlement et des Règles du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux prestations qui y sont versées

(comme les droits au congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les conditions générales des contrats pour les services des consultants et des entrepreneurs individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et le paiement de toute taxe et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

2. Le candidat sélectionné est seul responsable de s'assurer que le visa (applicable) et l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches du contrat sont valables pour toute la durée du contrat.

Les candidats sont soumis à la confirmation du statut entièrement vacciné contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un Vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant la prise de fonction.

Il ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux de prestation des programmes, ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leurs contrats de consultant.

3. L'UNICEF propose des aménagements raisonnables pour les consultants handicapés. Cela peut inclure, par exemple, logiciels accessibles, assistance voyage pour missions ou accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'un aménagement raisonnable lors de la sélection processus et ensuite dans votre mission.

4. Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de conseil ou individuel sont tenues de respecter de mener leur étude dans le respect des principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ci-dessous :

- **Anonymat et confidentialité** : L'étude doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.

- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants et/ou entre le/la consultant(e) et les responsables du programme concernant les conclusions et/ou recommandations de l'étude. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.

- **Intégrité** : Le consultant devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdRs, afin d'obtenir une analyse plus complète de l'étude.

- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis des dossiers rapports examinés, et il ne devra pas être associé à sa gestion, mise en œuvre ou un autre élément de celle-ci.

- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'étude, ils doivent être immédiatement signalés au Gestionnaire de l'étude. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.

- **Validation de l'information** : Le/la consultant(e) doit garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.

- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.

- **Soumission des rapports** : Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement plus basse de ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

Clause sur LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'Entrepreneur déclare et garantit que ni lui, ni aucune des entreprises qui lui sont affiliées, ne se livrent à une pratique préjudiciable aux droits de l'enfant tels que définis par la législation togolaise en vigueur, en particulier celles qui sont incompatibles avec l'arrêté 1556 du 22 mai 2020 déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Togo, stipule en son article 32, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cette déclaration et garantie donne à l'UNICEF le droit de résilier immédiatement le contrat, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

Clause sur l'EXPLOITATION ET L'ABUS SEXUEL

Les fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) sont tenus de respecter les plus hauts standards de conduite et d'intégrité et doivent, en toute circonstance, traiter la population locale avec respect et dignité.

L'exploitation et l'abus sexuel^[1] (EAS) sont des comportements inacceptables formellement interdits à tous les fonctionnaires des Nations Unies. Ces actes portent atteinte à l'image et à l'intégrité de nos organisations et minent la confiance du public dans l'organisation.

Il est strictement interdit aux fonctionnaires des Nations Unies et apparentés (consultants, fournisseurs, VNU, contractants individuels et institutionnels) de se livrer à :

- Tout acte d'exploitation et abus sexuels (EAS), ou toute autre forme de comportement sexuel à caractère humiliant, dégradant ou servile ;
- Toute activité sexuelle avec un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), la méconnaissance de l'âge réel ne peut être invoquée comme moyen de défense ;
- L'utilisation des enfants ou adultes pour offrir des services sexuels à autrui ;
- L'offre d'argent, d'un emploi, de biens ou de services à des prostituées ou toute autre personne en échange de faveurs sexuelles ;
- La visite des lieux de prostitution ou de tout autre endroit déclaré interdit ;
- La sollicitation de toute faveur sexuelle en échange d'une assistance (telle que la nourriture ou tout autre bien) fournie aux bénéficiaires de cette aide, y compris les réfugiés, les personnes déplacées ou toutes autres personnes vulnérables.

Il est obligatoire de rapporter les suspicions d'exploitation et abus sexuels de la part d'un collègue à travers les mécanismes de rapportage établis. Toute activité liée à l'EAS fera l'objet d'une enquête, qui si elle est concluante conduira à des mesures disciplinaires, y compris une possible suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement sans préavis.

1] L'exploitation sexuelle est le fait d'abuser ou le fait de tenter d'abuser de la vulnérabilité d'une personne, sur la base d'un pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. L'abus sexuel est l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives